

VIZIAPROG FSE : un outil de visualisation des résultats pour l'évaluation

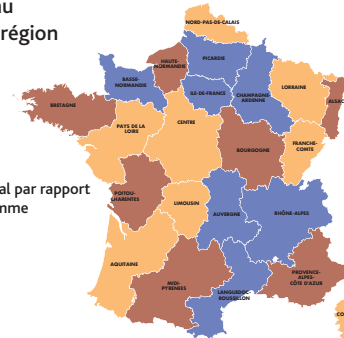
L'accès à l'information : un enjeu partagé

En complément des modalités de saisie des indicateurs et du système de renseignement qui alimente les rapports annuels d'exécution, un tableau de bord de suivi est en cours de mise en place.

Ce tableau de bord participe à la transparence globale des informations et facilite le dialogue entre les parties prenantes du programme en proposant aux Autorités de gestion des visualisations simples et efficaces des informations.



Situation du niveau de réalisation par région



Situation du taux régional par rapport à la moyenne du programme

■ Inférieur
■ Equivalent
■ Supérieur

VIZIAPROG FSE© : un tableau de bord orienté vers l'évaluation

Construit sur une plateforme informatique de référence développée par le Groupe EDATER et déjà utilisée par certaines régions pour le suivi du FEDER ou des Contrats de Projets, VIZIAPROG FSE© est en cours d'adaptation pour répondre aux besoins spécifiques du suivi du Fonds social européen dans le contexte de pilotage global du programme.

Alimenté par les informations issues de PRESAGE, le tableau de bord VIZIAPROG FSE©, est un outil au service du dispositif d'évaluation. La qualité des informations qu'il sera en mesure de produire est dépendante de la qualité générale de saisie des indicateurs, notamment des données des tableaux D1 et D2 (voir copies d'écran ci-dessous) qui trouveront dans le système de suivi une valorisation directe.

Il mettra en lumière des éléments d'avancement du programme, notamment en matière financière, mais il proposera surtout un suivi annuel des réalisations et des résultats permettant d'enrichir régulièrement le dispositif d'évaluation et en particulier des 25 indicateurs de résultat.

Un système d'alerte par rapport à l'atteinte des cibles favorisera le dialogue de gestion, enrichira les rapports d'exécution et contribuera à l'évaluation en continu.

Les informations issues du tableau de bord seront utilisées pour la présentation des résultats du programme en comité de suivi. Disponible en version test début 2009, le déploiement auprès des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est prévu pour le premier trimestre.

Philippe Miellet / EDATER

D1	Nombre prévisionnel de participants	Participants de l'année précédente		Entrées nouvelles		Sorties		Nbre de participants au moment du bilan	
		Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Total des participants	62	22	11	45	24	5	3	62	29
Hommes	30	11	5	21	11	2	0	30	11
Femmes	32	11	6	24	13	3	3	32	18
Statut sur le marché de l'emploi	62	22	11	45	24	5	3	62	29
Actifs non indépendants	24	10	5	15	6	1	0	24	11
Actifs indépendants 2	2	2	1	1	1	1	1	2	1
Chômeurs (hors longue durée)	34	10	5	27	16	3	2	34	16
Chômeurs longue durée	2	0	0	2	1	0	0	2	1
Inactifs scolaires, retraités	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inactifs en formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tranche d'âge	62	22	11	45	24	5	3	62	29

D2	Prévisionnel		Réalisé	
	Nbre de sorties	Dont femmes	Nbre de sorties	Dont femmes
Total des participants	50	26	50	26
Création d'activité	4	2	5	3
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	0	0	1	0
Accès à un contrat aidé	5	2	3	2
Accès à un emploi durable	27	15	22	12
Accès à une formation qualifiante	5	2	4	3
Accès à une formation certifiée	0	0	0	0
Accès à une procédure VAE	3	2	2	1
Retour en formation scolaire	2	1	2	1
Autres types de sorties positives	0	0	3	2
Total des sorties positives	46	24	42	24
Rupture / abandons	2	1	7	2
Autres sorties	2	1	1	0
Total des sorties	50	26	50	26



Contre les lignes

La lettre du Fonds Social Européen en France

éditorial

Le cadre réglementaire

Le règlement européen du 11 juillet 2006¹, dit «règlement général», a fixé le cadre du suivi et de l'évaluation des Programmes Opérationnels.

Il définit l'objectif général des évaluations qui doivent «viser à améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence de l'intervention des Fonds» (article 47). Il précise également la nature de ces évaluations qui sont de deux types :

- les évaluations stratégiques destinées à étudier l'évolution d'un programme ou d'un groupe de programmes par rapport aux priorités communautaires et nationales ;
- les évaluations opérationnelles destinées à étayer le suivi d'un Programme Opérationnel et donc centrées sur l'analyse des performances.

Ce règlement laisse cependant une très grande liberté aux Etats membres quant à la définition des champs thématiques, de la conception et du calendrier d'exécution de l'évaluation en continu. Il ne prévoit, en effet, que deux cas spécifiques dans lesquels une évaluation doit être immédiatement déclenchée :

- lorsque le système de suivi révèle un écart significatif par rapport aux objectifs initialement fixés ;
- lorsqu'une révision du Programme Opérationnel est proposée.

En dehors de ces deux cas, l'évaluation en continu d'un Programme Opérationnel doit être conduite en fonction des besoins de pilotage identifiés. Les Etats membres sont ainsi invités à élaborer un plan d'évaluation qui spécifie les activités d'évaluation à réaliser aux différents stades de la mise en œuvre.

Le règlement général fait également, dans son article 37, obligation aux Etats membres de définir dans les Programmes Opérationnels un certain nombre d'objectifs quantifiés par axe, à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs. Ces indicateurs doivent figurer dans le rapport annuel d'exécution.

¹ Règlement CE n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999, articles 47 et 48.

Evaluation : Les enjeux 2007-2013

Transparence et valeur ajoutée du financement du Fonds social européen

Le travail d'évaluation doit permettre au citoyen européen de connaître l'utilisation du financement communautaire et d'en mesurer l'utilité. Cet enjeu permanent de transparence se double d'un enjeu plus immédiat : la nécessité d'inscrire les résultats de l'évaluation dans le débat sur l'avenir des Fonds structurels.

La question centrale des résultats

La connaissance fine des participants au programme et des résultats qu'ils obtiennent, via le concours du Fonds social européen -FSE-, est, à cet égard, indispensable. Pour le programme français «Compétitivité régionale et emploi», le défi est réel, tant ce qui a fait défaut dans la précédente programmation est la collecte des informations nécessaires à cette démonstration. Face à cette nécessité, nous avons construit un ensemble d'objectifs quantifiés de résultat par axe. Le renseignement des indicateurs qui les accompagnent constitue l'enjeu nouveau de l'évaluation pour cette programmation.

A chacun de jouer le jeu pour le renseignement des indicateurs

Pour réaliser ces travaux d'évaluation, il convient de disposer, pour chaque dossier individuel, de données de qualité, via le système de suivi.

Les gestionnaires pourront ainsi, à partir des informations fournies par les bénéficiaires, renseigner les valeurs atteintes par les 25 objectifs de résultat du Programme Opérationnel, qui doivent figurer dans les rapports annuels d'exécution.

Un guide de renseignement des indicateurs est destiné à faciliter la tâche de chacun, à cet effet.

Un meilleur pilotage collectif du programme

L'évaluation est une obligation réglementaire, mais c'est aussi une formidable opportunité de mieux orienter les choix de mise en œuvre, en fonction des cibles à atteindre.

L'objectif est d'améliorer, pour tous, la connaissance des performances et, grâce à leur analyse périodique, la gestion du programme. Ce système d'évaluation continue doit enrichir le dialogue entre l'autorité de gestion et les autorités de gestion déléguées.

Services de l'Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, agences et têtes de réseau associatifs, seront mobilisés. Ils pourront contribuer, de manière interactive, à l'analyse et l'optimisation des résultats. ■■■

Bertrand Martinot

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Le système d'évaluation : les indicateurs

Les objectifs quantifiés et les indicateurs associés au Programme Opérationnel

Pour la programmation 2007-2013, des indicateurs ont été définis à trois niveaux :

- du contexte ;
- du programme ;
- des axes opérationnels.

Ces indicateurs peuvent être de trois types:

- **Les indicateurs de réalisation** qui correspondent à des objectifs opérationnels et sont communs à l'ensemble des axes, mesures et types d'action. Il s'agit, a minima, de ceux proposés à l'annexe XXIII du règlement d'application¹. Ils concernent les caractéristiques des participants et sont renseignés directement par les gestionnaires des dossiers dans PRESAGE², à partir des informations fournies par les bénéficiaires.
- **Les indicateurs de résultat** qui correspondent à des objectifs spécifiques identifiés pour chaque axe ; 25 ont été sélectionnés et figurent dans le Programme Opérationnel³. Ils sont mesurés, selon les cas, grâce aux données contenues dans PRESAGE ou dans le cadre des travaux d'évaluation, notamment si le résultat s'apprécie après la fin de l'action.
- **Les indicateurs d'impact** qui concernent les effets de moyen et long terme du programme, notamment la satisfaction des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

A cela s'ajoute la prise en compte des sept priorités transversales⁴.

Le tableau suivant illustre cette diversité de niveau d'analyse, indiquant en outre à quel niveau l'indicateur prend son sens. ■■■

Les objectifs	Les indicateurs	Le niveau de renseignement	Exemple
Objectifs opérationnels	Indicateurs de réalisation	Opération	Nombre de participants de plus de 45 ans dans une action de formation des salariés
Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Opération	Taux d'emploi à la sortie d'une formation de demandeurs d'emploi
		Axe (pour les 25 indicateurs)	Taux de reclassement de salariés licenciés accompagnés
Objectifs du programme	Indicateurs d'impact	Programme	Taux d'emploi des seniors
Priorités transversales	Indicateurs qualitatifs	Action (pour l'égalité entre les femmes et les hommes)	Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes
		Opération	

¹Règlement (CE) n° 1828/2006 du 8 décembre 2006

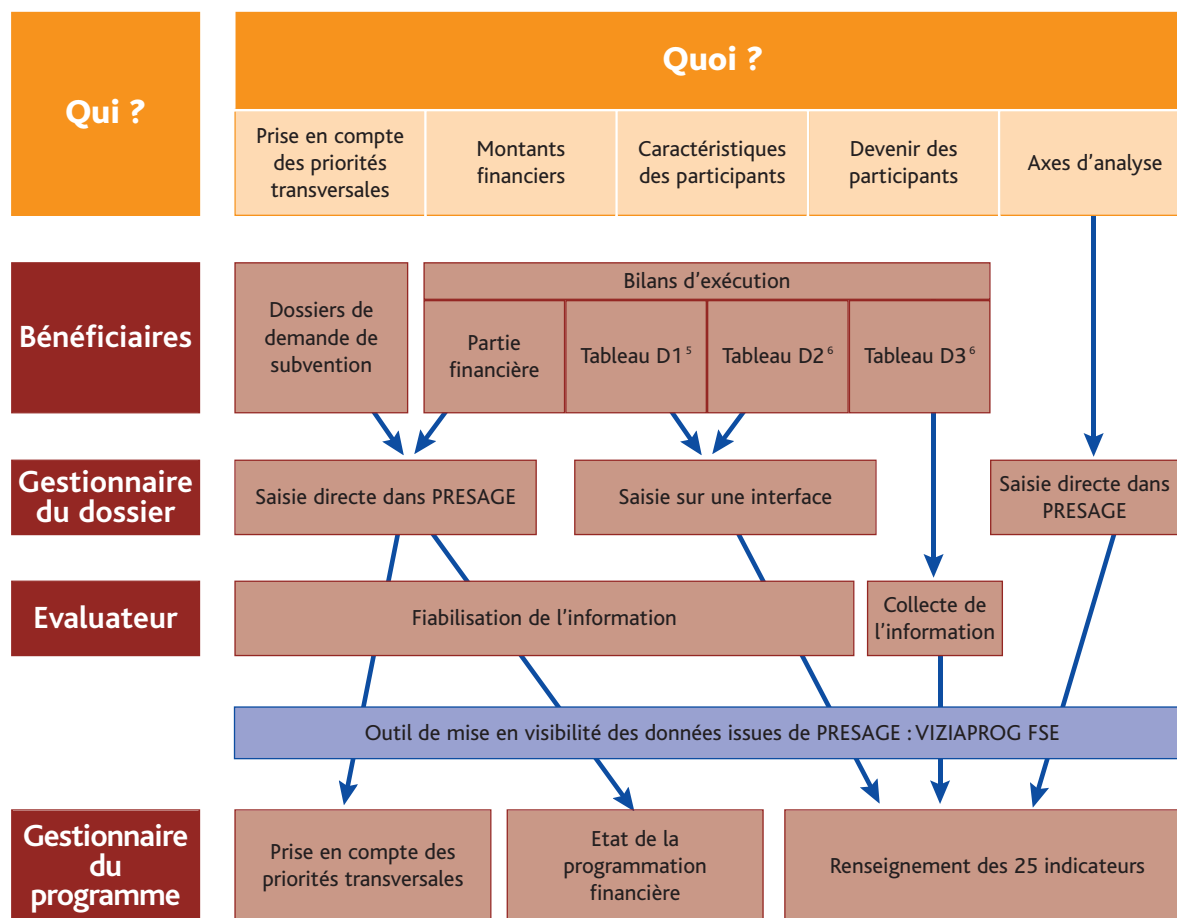
²L'outil unique de suivi du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional

³Pages 131 à 134

⁴Les sept priorités transversales sont : égalité femmes/hommes ; égalité des chances ; intégration des personnes handicapées ; vieillissement actif ; innovation ; caractère transnational ou interrégional ; développement durable.

Le système d'évaluation : les acteurs

Qui renseigne quoi à partir de quels outils ?



Un comité scientifique de l'évaluation

Ce comité rassemble des représentants des parties prenantes du programme (Autorité de gestion, ministères associés, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux).

Pour élargir le périmètre des acteurs concernés par cette évaluation et compléter le regard évaluatif, l'Autorité de gestion du Fonds social européen a souhaité, conformément à l'engagement pris lors du comité de suivi du 21 septembre 2007, bénéficier de l'expertise de personnalités qualifiées, dans le cadre d'un comité scientifique de l'évaluation.

Ce comité proposera les sujets sur lesquels devront porter les évaluations thématiques et en construira les questionnements évaluatifs. Il contribuera à l'analyse des performances.

Les résultats de ses travaux feront l'objet d'échanges réguliers avec la Commission européenne. La première réunion de cette instance s'est tenue le 28 novembre 2008.

Le comité national de suivi du programme sera régulièrement informé des travaux conduits par le comité scientifique. ■■■

⁵ Le tableau D1 concerne les caractéristiques des participants.

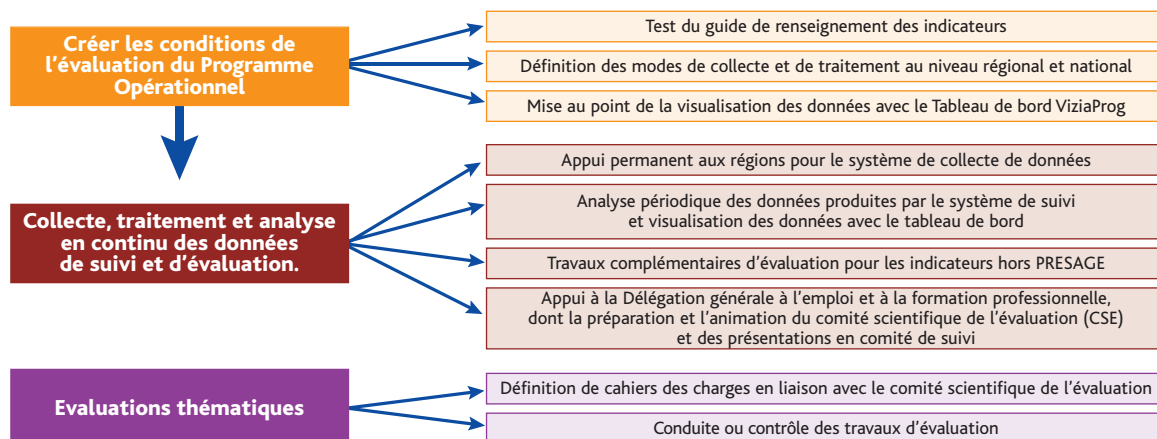
⁶ Les tableaux D2 et D3 concernent leur devenir.

Le système d'évaluation : les acteurs

Les missions de l'évaluateur

Dans la continuité des travaux de l'évaluation *ex ante* du Programme Opérationnel, le consortium formé par les sociétés AMNYOS et EDATER a été sélectionné par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, pour la réalisation de prestations d'évaluation en continu du Programme Opérationnel. Un accord cadre d'une durée de trois ans, qui se déclinera en plusieurs marchés subséquents, leur a été notifié en date du juin 2008.

Le travail de l'évaluateur se décline en trois volets :



Un premier volet se situe au démarrage et crée les conditions de l'évaluation des performances du programme.

Cette mission comprend trois éléments :

- Un travail de test du guide de renseignement des indicateurs. Ce guide, élaboré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, a pour ambition de répondre aux questions concrètes que se posent les opérateurs et les gestionnaires et de leur faciliter la tâche. Il a vocation à évoluer et se bonifier en s'ajustant aux besoins des bénéficiaires. Il est, actuellement, en phase de test dans quatre régions en liaison avec les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle⁷ et auprès des opérateurs du volet central. L'évaluateur mènera en région et au niveau national les consultations nécessaires pour faciliter les modalités de saisie dans PRESAGE par les opérateurs. Il appuiera également les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dans la mise en place de valeurs de référence régionalisées des indicateurs.
- Un appui aux régions sur la base des conclusions de la phase de test. La capitalisation de ces travaux expérimentaux permettra de finaliser le guide de renseignement des indicateurs et de définir les modalités d'appui à l'ensemble des gestionnaires et opérateurs pour la collecte et le traitement de l'information.
- Le développement et le test d'un système de visualisation des données de l'évaluation saisies dans PRESAGE sous la forme d'un tableau de bord (VIZIAPROG FSE, cf. page 8)

Le second volet constitue un travail en continu de collecte, de traitement et d'analyse des données de suivi.

Ce volet à caractère continu comprend :

- l'appui permanent aux régions pour la mise en place et le bon fonctionnement du système de collecte de données,
- l'analyse périodique des données produites par le système de suivi,
- l'évaluation des résultats pour ceux des indicateurs dont le renseignement n'est pas assuré par le système de suivi et suppose un travail complémentaire d'évaluation,
- l'appui à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pour l'analyse des résultats, la réalisation de rapports, la préparation et l'animation du comité scientifique de l'évaluation et des présentations en comité de suivi.
- Un travail de test du guide de renseignement des indicateurs. Ce guide, élaboré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pour l'analyse des résultats, la réalisation de rapports, la préparation et l'animation du comité scientifique de l'évaluation et des présentations en comité de suivi.

Un troisième volet sera mis en œuvre fonction des besoins et consiste en la réalisation de travaux d'évaluations thématiques.

Ces travaux pourront être proposés par le comité scientifique de l'évaluation pendant toute la durée du Programme Opérationnel au regard des résultats de l'évaluation finale des programmes 2000-2006, de l'évaluation *ex ante* et des priorités du Programme Opérationnel.

⁷ Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Les leçons de l'évaluation *ex ante* du Programme Opérationnel

L'évaluation *ex ante* du Programme Opérationnel National Fonds social européen «Compétitivité régionale et emploi 2007-2013» conduite entre juillet 2006 et avril 2007, est un processus prévu par le règlement général. Elle a accompagné, de manière indépendante, l'élaboration du programme par l'Autorité de gestion.

Une méthode interactive



Le processus d'évaluation sous l'autorité d'un comité de pilotage a été confié après un appel d'offres ouvert au cabinet AMNYOS et s'est déroulé selon deux missions :

Une première mission d'analyse des diagnostics et contributions régionales au Programme Opérationnel

Cette phase, après définition de grilles d'analyse, et production de deux fois 22 notes régionales, l'une sur les diagnostics régionaux, et l'autre sur les propositions émanant des niveaux régionaux, a permis un dialogue interactif entre les évaluateurs et les instances régionales, et a contribué à alimenter le dialogue entre les niveaux régionaux et l'Autorité de gestion.

Une deuxième mission d'accompagnement de l'élaboration du Programme Opérationnel national

Après la définition validée d'une grille d'analyse du Programme Opérationnel national, l'évaluateur a contribué à améliorer le diagnostic, et analysé la pertinence et la cohérence de la stratégie et du cadrage financier, ainsi que les dimensions transversales, pour formuler enfin des points de

vigilance pour la programmation. Le rapport final d'évaluation *ex ante* a été transmis à la Commission européenne, en annexe au projet de Programme Opérationnel .

Un enrichissement du diagnostic

Selon l'appréciation de l'évaluateur, le diagnostic national clair, pertinent et cohérent, bien construit, a le mérite de souligner l'insuffisance du taux d'emploi en France et la persistance d'un chômage massif. Il mentionne également le déficit relatif de la France en matière de formation tout au long de la vie, précise l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes en mettant l'accent sur les disparités en matière de rémunérations et de responsabilités. L'attention a, cependant, été attirée sur la nécessité d'affiner l'analyse de moyen-long terme des mutations économiques, et de progresser dans l'identification des facteurs d'évolution des systèmes de formation, d'insertion, et d'orientation.

La matrice Atouts Forces Opportunités Menaces (AFOM) du Programme Opérationnel⁸ a été largement complétée par rapport à la version proposée par le Cadre de référence stratégique national. Ont notamment été enrichis la mise en perspective de faiblesses structurelles de l'économie française, l'énoncé des politiques de formation et d'insertion et le rôle essentiel des dynamiques régionales (notamment Schémas régionaux de développement économique, Plans régionaux de développement des formations) et départementales (Plans départementaux d'insertion) dans la structuration des relations emploi-formation. L'accent a aussi été mis sur les dynamiques d'individualisation à l'œuvre dans les systèmes de formation, d'insertion, et dans les politiques d'emploi, en droite ligne des préconisations de l'évaluation finale du Programme Objectif 3 du Fonds social européen 2000-2006.

⁸ Page 23

Une analyse critique de la stratégie

La clarté améliorée du Programme Opérationnel par rapport au Document unique de programmation 2000-2006 résulte de l'approche en quatre axes, qui identifie comme cible principale les travailleurs en activité, puis les demandeurs d'emploi, puis les publics relevant de l'exclusion sociale ou de la lutte contre les discriminations, enfin différentes actions recherchant plutôt des effets de modernisation et d'ouverture des systèmes de gouvernance et d'offre de services.

Concernant la stratégie, l'évaluateur a été en convergence totale avec le souhait des instances nationales de définir très précisément le ciblage et la concentration pour l'ensemble des actions, y compris pour celles qui seront gérées à travers des subventions globales attribuées aux organismes intermédiaires. Ce ciblage et cette concentration sont les instruments qui permettent d'éviter de trop grands recouvrements de publics selon les axes et sur les territoires entre les actions proposées, et d'assurer la valeur ajoutée effective du Fonds social européen.

Mais si la stratégie est réellement claire et compréhensible, le plan de financement révèle des arbitrages qui ne sont pas explicités dans le Programme Opérationnel : la priorité accordée à l'Axe 3, puis à l'Axe 2 révèle un besoin de financement important des dispositifs d'insertion et de formation, qui prend relativement le pas sur les actions d'anticipation et a été relayé au niveau des régions par les acteurs responsables. Le souci de poursuivre ce qui fonctionne bien est parfaitement légitime. Mais en l'occurrence, il aboutit à n'accorder à l'Axe 1 que 20% de la maquette et à l'Axe 4, porteur de l'innovation et des actions de « système », 9%.

Cette situation, pourtant conforme à l'*Earmarking* établi pour mesurer la contribution des interventions à la stratégie de Lisbonne, est le résultat du mode de concertation mis en place, qui a accordé aux propositions des échelons régionaux un poids très important. Un travail précis de ciblage et de concentration a été conduit efficacement. L'innovation et le développement de la connaissance, comme le développement de l'anticipation des mutations dans des dispositifs tendant à associer la sécurité des parcours et la flexibilité dynamique de l'entreprise seront à coup sûr des enjeux forts du Programme Opérationnel sur la période de programmation. Ceci renforce l'idée des points de vigilance à suivre au cours de la programmation (voir page 7).

L'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'une approche ciblée destinée à identifier les types d'action particulièrement importants pour décliner des actions positives. L'intégration réelle de la dimension dans le Programme Opérationnel est aujourd'hui traçable financièrement. La mesure spécifique qui est dédiée à cet objectif a fait l'objet de certaines contributions régionales mais doit être encouragée et suivie aux différents niveaux de gestion et de programmation.

Conclusion

Le caractère interactif de l'évaluation ex ante, s'il n'a pas pesé sur les grands choix de répartition de la maquette financière, a permis d'améliorer en continu la programmation, tant au niveau du diagnostic que de l'amélioration de la stratégie : sélectivité, ciblage, concentration, recherche d'une valeur ajoutée du Fonds social européen, pilotage, cohérence et coordination des interventions. La démarche interactive d'évaluation en continu qui est proposée dans le Programme Opérationnel, et en cours de mise en œuvre, en sera le prolongement naturel, pour une démarche d'affinement progressif de la stratégie, et d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle des interventions. ■■■

François de Lavergne / AMNYOS

Les points de vigilance

	Proposition de points de vigilance	Suggestions associées de l'évaluateur
1	Assurer une prise en compte des dimensions d'innovation et de mise en réseau des acteurs dans l'ensemble des axes.	Une circulaire nationale de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pourrait attirer l'attention des gestionnaires et bénéficiaires, et proposer axe par axe des points d'application de la recherche d'innovation et de mise en réseau, et proposer de suivre et faire partager les idées et projets correspondants avec une animation permanente, une revue de l'innovation et une valorisation dans la logique d'EQUAL.
2	Veiller à introduire de façon transversale la logique de l'anticipation partenariale des mutations aux niveaux des branches professionnelles, des entreprises, des territoires.	Un suivi spécifique de la mise en place de l'Axe 1 et plus précisément de la mesure 1A sur la mise en place de la veille pourra conduire à mutualiser les expériences et à améliorer la visibilité nationale sur les instruments d'anticipation des mutations.
3	Introduire les dimensions de coopération et de prise en compte de la mobilité transnationale dans les mesures où ces dimensions sont pertinentes, et notamment dans les régions frontalières.	La prise en compte de ces dimensions mérite d'être observée et promue, notamment à travers un appel à projet national.
4	Assurer au niveau territorial le non recouvrement des publics et l'articulation des dispositifs d'intervention sur les publics cibles.	A partir d'analyses menées par les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la cartographie des rôles pourra être affinée, les moyens de la gouvernance territoriale améliorés, les procédures réglementaires mieux diffusées et comprises ; des procédures définies pour surmonter le recouvrement des dispositifs notamment pour l'accueil, l'information, l'orientation et la construction de parcours d'insertion et de formation.
5	Attirer l'attention des acteurs sur l'importance de l'orientation et du conseil professionnel.	On pourra recenser les expérimentations régionales et mettre en œuvre avec les associations de collectivités territoriales compétentes une réflexion d'ensemble, puis promouvoir des initiatives spécifiques.
6	Suivre et promouvoir les actions s'inscrivant dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Programme Opérationnel.	Au niveau national, avec des relais régionaux, une assistance technique et une animation spécifique pourront être mises en place pour : finaliser et diffuser les grilles d'analyse des projets intégrant la question du genre ; définir l'outil de suivi national quantitatif et qualitatif des projets intégrant la dimension de l'égalité des chances ; définir le cadre d'évaluation et d'analyse des résultats périodiques avec des rendez-vous précis.
7	Développer une logique active de réflexion et d'action concernant les populations en cumul de difficultés et notamment les migrants et publics des zones urbaines sensibles –ZUS-.	Il est nécessaire de développer des systèmes statistiques de collecte et de traitement de données sur les migrants comme sur les résidents des ZUS; mais aussi de clarifier le champ d'intervention du FSE par rapport à la « politique de la Ville » et les perspectives des Contrats urbains de cohésion sociale –CUCS-, et de définir comment les actions des agences compétentes peuvent ou doivent être relayées ou complétées au niveau régional.

Directeur de publication : le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle / Edition : Racine /
Maquette et mise en page : Studio Sur Sud / Impression : PDI / imprimé sur du papier 100% recyclé /
Tirage : 1000 exemplaires

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le guide de renseignement des indicateurs, comprenant notamment un glossaire, sera prochainement disponible en ligne : www.fse.gouv.fr

